

République Française

Département

Haute-Saône

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE FROIDECONCHE**

**Séance du 19 juin 2025**

*Nombre de conseillers*

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 19 |
| Présents    | 13 |
| Votants     | 17 |
| Absents     | 6  |
| Exclus      | 0  |

**Date de convocation  
12 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle André Malraux de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BUSCHINI Jean-Claude, CUNEY Nathalie, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE Jérôme, FAIVRE-BAZIN Claudette, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, PERNICE José, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane.

Absents excusés : Marina MOREL => pouvoir donné à Eric PETITJEAN  
Abella JUAN => pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE  
Nicolas NURDIN => pouvoir donné à Joffrey MARGOLIS  
Daniel CAILLET => pouvoir donné à Alain RENAUD  
Stéphanie JEANDESBOZ  
Emmanuelle JEANNOT

**1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention), désigne Madame Claudette FAIVRE-BAZIN en tant que secrétaire de séance.

**2) APPROBATION DU PV DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/05/2025 :**

DELIBERATION AJOURNEE

**3) OUVERTURE D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL :**

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L313-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions suivantes : état-civil, facturation de l'eau, comptabilité, services à la population,...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention):

- Décide la création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires (soit 35/35<sup>ème</sup> d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions d'officier d'état-civil, facturation de l'eau, comptabilité, services à la population,..., relevant de la catégorie hiérarchique C, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**4) CONTRAT DE BUCHERONNAGE (INFORMATION) :**

Présentation des tarifs 2025 de l'entreprise de travaux forestiers BOUCARD. 5 Parcelles seront exploitées cette année contre 2 en 2024.

**5) POINT D'INFORMATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU / ASSAINISSEMENT:**

Le transfert des compétences eau et assainissement à la CCPLx n'étant plus obligatoire, il est opportun de réfléchir à un regroupement pour gérer ces compétences de plus en plus complexes et exigeantes. Le conseil municipal est favorable à un transfert de ces compétences.

**6) POINT D'INFORMATION SUR LES INCIVILITES SUBIES PAR LA COMMUNE:**

Suite aux incivilités dont les photos ont été diffusées sur les réseaux sociaux et à l'enquête de la gendarmerie, les coupables ont été identifiés et seront astreints à 2h de travaux d'intérêt général : désherbage dans le cimetière sous la surveillance de leur parents.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Des arbres sont tombés à proximité de l'étang Perdrix, nous sommes dans l'attente des consignes de l'Office National des Forêts.

**Séance levée à 21h30**

**SIGNATURES**

**Le secrétaire de séance,**

**Claudette FAIVRE-BAZIN**

**Le Maire,**

**Eric PETITJEAN**